



## DELAI ACCORDE POUR VENDRE UN BIEN INOCCUPE

Par **TIMBA**, le **24/09/2012** à **22:02**

J'ai décidé de mettre en vente ma maison en septembre 2011 et je suis partie habitée dans une location meublée. Depuis elle n'est toujours pas vendue malgré toutes les démarches faites. Il y a t-il un délai pour la vendre en temps que maison principale ? Au bout de combien de temps peut-elle être considérée par les impôts comme une résidence secondaire et être taxée sur la plus value ?  
Merci pour votre aide.

Par **respect justice**, le **28/09/2012** à **08:05**

je pense que c est un an et vous n avez pas le droit de la louer pendant ce temps maintenant si vous ne pouvez y habiter pour raison professionnel, le délai doit être différent le moyen le plus sur est de demander à votre centre des impôts qui vous répondra sans aucun problème

Par **respect justice**, le **28/09/2012** à **08:10**

j ai oublié de vous noter que tant que cette maison reste votre résidence principale sur votre feuille d impôt , il n y a pas de délai ( surtout ne pas la louer)  
le délai d un an n est valable que si vous notez une autre adresse de rés. principale sur votre déclaration d impot

Par **janus2fr**, le **28/09/2012** à **10:08**

[citation]j ai oublié de vous noter que tant que cette maison reste votre résidence principale sur votre feuille d impôt , il n y a pas de délai ( surtout ne pas la louer)  
le délai d un an n est valable que si vous notez une autre adresse de rés. principale sur votre déclaration d impot

[/citation]

Bonjour,

On ne choisit pas quelle résidence est principale ou secondaire, il y a une définition "fiscale"

de la résidence principale.

[citation]En matière fiscale, la résidence principale est, d'une façon générale, le logement qui répond aux 2 conditions suivantes :

vous y résidez habituellement et effectivement avec votre famille,

et vous y avez le centre de vos intérêts professionnels et matériels.

Par conséquent, il est impossible d'avoir plusieurs habitations principales.[/citation]

Il n'est donc pas possible pour Timba de déclarer la maison en vente comme résidence principale si il (elle) habite réellement ailleurs. Le fisc y verrait une tentative de fraude...